Communiqué du Réseau des acteurs du paysage.

La Fédération nationale des CAUE alerte les autorités publiques sur de graves dysfonctionnement dans la perception de la taxe d'aménagement, dont une part est affectée par une loi de 1977 au fonctionnement de ces structures. Ces dysfonctionnements mettent en danger la pérennité de celles-ci et l'efficacité de leur action.

Originales, pluridisciplinaires, et plébiscitées par leurs bénéficiaires, les CAUE conseillent gratuitement les particuliers, les communes et leurs groupements dans les domaines de l'architecture, de l'environnement, de l'urbanisme et des paysages ; cette dernière compétence a été officialisée par la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Dans ce domaine, les CAUE constituent, numériquement, **le premier réseau public de paysagistes concepteurs sur le terrain**, au plus près des collectivités locales et attentives aux besoins de leurs territoires singuliers.

Il s'agit donc là d'un maillon essentiel des politiques publiques du paysage, et donc de la mise en œuvre concrète et apaisée de la transition écologique dans les territoires.

Ainsi les CAUE se sont-ils mobilisés au cours de la décennie 2010 pour accompagner les collectivités locales dans **la mise en place de la trame verte et bleue** dans les documents d'urbanisme, ; ils ont ainsi contribué à lever les malentendus et préventions qui avaient handicapé la mise en place initiale de cette politique essentielle à la préservation de la biodiversité.

Ainsi, depuis 2023, à la demande conjointe du Ministère de l'écologie et de l'Association des Maires de France, les CAUE mènent-ils une campagne de **formation des élus communaux et intercommunaux à la démarche paysagère** : plus de 40 département ont été couverts par des stages de deux jours, dont l'évaluation par les centaines de bénéficiaires concernés a été très positive. En 2026, la poursuite de cette action est un enjeu majeur compte tenu du renouvellement important des équipes attendu à la suite des prochaines élections.

Compte tenu de ce qui précède, le réseau des acteurs du paysage s'associe pleinement aux demandes ci-jointes de la Fédération des CAUE et appelle particulièrement l'attention du gouvernement sur l'urgence d'une action à mener pour assurer la pérennité de ce réseau.